



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6030407

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 12213
N/REF : 8/02/2026 0H28 C:003451 I:15466
V/REF : Contrat N°012213 du 19/02/2025

MME BASTIDE NICOLE

9 AVENUE RAOUL BONNECAZE
34540 BALARUC LES BAINS

IMMEUBLE : HABITATION
9 AVENUE RAOUL BONNECAZE
34540 BALARUC LES BAINS

Montpellier, le 18 Mars 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : 9 AVENUE RAOUL BONNECAZE - MME BASTIDE 06 44324609

MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme N BASTIDE

ENTRETIEN RÉALISÉ LE 10/03/2026

ENTRETIEN DE DEUX CLIMATISATIONS MONO-SPLIT :
VÉRIFICATION GÉNÉRALE DU BON FONCTIONNEMENT,
NETTOYAGE DES VENTILATEURS DES DEUX UNITÉS INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES,
NETTOYAGE DES CAPOTS DES DEUX UNITÉS INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES,
DÉSINFECTION ET NETTOYAGE DES ÉCHANGEURS + FILTRES UNITÉS INTÉRIEURES ET
UNITÉS EXTÉRIEURES,
NETTOYAGE, VÉRIFICATION ET DÉBOUCHAGE ÉVENTUEL DES BACS A CONDENSAT
VÉRIFICATION D'ABSENCE DE FUITE GAZ,
VÉRIFICATION ET RE-SERRAGE DES CONNEXIONS ÉLECTRIQUE,
PRISE DES TEMPÉRATURES DE FONCTIONNEMENT,
ESSAI DE FONCTIONNEMENT,
DELIVRANCE DE L'ATTESTATION D'ENTRETIEN

1 FOIS/AN

OBSERVATIONS : L'ENTRETIEN A ÉTÉ RÉALISÉ SUR UNE CLIMATISATION MONO-SPLIT SEULEMENT
LA SECONDE CLIMATISATION N'A PAS TOURNÉ, PAS DE NÉCESSITÉ DE FAIRE
L'ENTRETIEN
EN CONSÉQUENT, NOUS COMPTABILISONS UNIQUEMENT UN FORFAIT AU LIEU DE DEUX

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Mars de chaque année
et payable a 30 jours.

Prix de base du contrat : 220,00

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1/ 2	Entretien 1 Climatiseurs Mono-Split	1/AN	220,00	110,00



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6030407

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	110,00
T.V.A. a 10,00%	11,00
TOTAL T.T.C.En EURO	121,00

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN